

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-68 du 9 Avril 1979

chargeant le Camarade DJIBRIL MORIBA
Ministre de la Justice, de la Législa-
tion et des Affaires Sociales, de l'inté-
rim du Camarade Philippe AKPO, Ministre
du Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 7 Avril 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la loi fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement modifié par le décret N° 78-173 du 6 juillet 1978 ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 7 avril 1979, le Camarade DJIBRIL MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Avril 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 4 CC du PRPB 4 MDRAC-MJLAS 6 autres ministères 13
SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4 JORPB 1.